

COMITE CONSULTATIF sur le BIEN-ETRE ANIMAL

Compte rendu de la réunion du 31 mai 2021

Personnes présentes :

M. Laurent GARCIA, député-maire de Laxou
Mme Anne-Mathilde COSTANTINI, adjointe
Mme Annie HENRARD, conseillère municipale
Mme Geneviève PIERSON, conseillère municipale
M. CANTUS, conseiller municipal
M. Franck PORTERAT, directeur du secrétariat général

M. Jacques BOULAY
Mme Charlotte GEISTEL-GARLAND
Mme Clotilde GRESSOT
M. Régis MANIN
Mme Anne-Marie THIEBAUT

Personnes excusées : Mme Claire WARUSFEL, M. LAUNOY

M. GARCIA ouvre la réunion en remerciant les participants.

Mme COSTANTINI fait part de la démission de M. Mickael RIGOLOTT en raison de nouvelles contraintes professionnelles. Elle demande s'il faut apporter des modifications au compte rendu de la précédente réunion. Sans remarque, il est adopté.

Lors de la précédente réunion, avant de mettre en place la carte « je protège mon animal », les participants se demandaient quoi faire quand le propriétaire de l'animal ne peut désigner de personnes de confiance. Ils souhaitent **créer un réseau de familles d'accueil**. Et pour ce faire, il leur semblait important de contacter les associations de protection animale afin de connaître leurs réseaux déjà existants.

Les participants élaborent donc le courrier à envoyer aux associations de protection animale, dont la liste a été établie avec l'aide de Mme GEISTEL-GARLAND, pour non seulement connaître leurs éventuelles familles d'accueil, mais de manière plus générale leurs actions, sur quels territoires et avec quel financement, ainsi que leurs sites de nourrissage sur Laxou.

En ce qui concerne la définition du **contenu à mettre sur le site internet de Laxou**, les participants valident les articles suivants :

- . Les actions du comité bien-être animal
- . Les NAC
- . Quand faut-il tenir un chien en laisse ?

Ces articles seront publiés dans une rubrique créée dans Vie municipale, intitulée « comité bien-être animal ».

Les autres articles en attente sont :

- . Que fait-on lorsqu'on trouve un animal abandonné ? (Mme COSTANTINI).
- . L'association CPN (Mme WARUSFEL)
- . Les nourriciers et les campagnes chats libres (Mme COSTANTINI et M. BOULAY)
- . Le renard (M. BOULAY)

Mme GRESSOT rappelle l'urgence des campagnes massives de stérilisation. M. BOULAY indique que le député Loic DOMBREVAL a demandé que la stérilisation soit obligatoire. Il ajoute qu'il faudrait faire une veille sur le site « Leboncoin » afin de récupérer les chatons donnés sans identification, ni vaccination et de signaler à ce site qu'il ne respecte pas la législation.

Mme COSTANTINI indique que, dans le cadre du plan France Relance, une somme de 300 000 € a été accordée à la région Grand Est, soit 30 000 € par département pour aider les gens ayant peu de ressources à assurer les soins à leurs animaux. Elle propose de contacter Mathieu Cuvillier, président des vétérinaires pour tous, qui devrait gérer cette enveloppe afin de savoir quelles actions il va mener.

La commune de Laxou étudie les possibilités de créer un parc canin mais n'a pas encore trouvé le site adéquat.

Il est proposé d'établir une carte géographique des endroits où sont situés les poubelles et les distributeurs de sacs à crottes afin de montrer aux habitants que le comité se préoccupe du bien-être de tous, l'insertion harmonieuse de l'animal dans la ville passant par le respect des engagements des propriétaires des animaux à adopter une démarche citoyenne !

Mme COSTANTINI remercie les membres du comité pour leur participation active et bienveillante.

La date du prochain comité est fixée au **mardi 29 juin 2021 à 19h** au Pôle animalier métropolitain, allée des fusains à Bois-de-Haye. Le Pôle animalier regroupe les activités suivantes :

- pension chenil-chatterie qui était sur la commune de St-Max,
- fourrière
- refuge (géré par la SPA de Lorraine).